



**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du
lundi 13 novembre 2023 à 19h00**

PRESENTS : MM. MUFFAT Sophie, GEROUDET David, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAVET Carole.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BAUD Nadine

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu à l'unanimité.

2. FINANCES

❖ Tarifs communaux :

Le Conseil Municipal procède au vote des tarifs communaux pour l'année 2024 :

Location engin communal :

Avec chauffeur / tarif horaire : 100,00 €

Avec chauffeur bus / tarif horaire : 70,00 €

Restauration scolaire et périscolaire :

Repas – inscription occasionnelle : 6,70 €

Repas – inscription permanente : 6,20 €

Périscolaire / tarif horaire : 3,50 €

Columbarium :

Concession – place 30 ans : 700,00 €

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité

Le conseil municipal étudiera un projet de rénovation du bâtiment de la Mairie qui date des années 1979-1980 notamment au niveau isolation.

❖ Tarifs Eau et Assainissement :

Le Conseil Municipal modifie le tarif de l'eau pour l'année 2023 : il supprime le tarif de consommation au déjà de 150 m³ et applique le tarif unique de 1,20 € du m³.

Le Conseil Municipal procède au vote des tarifs pour l'Eau et l'Assainissement pour l'année 2024.

EAU

	2024
Abonnement par unité de logement	68,00 €
Abonnement hôtel par tranche de 100 m ² de SHON	68,00 €
Structure locative à partir de 10 personnes (3 unités de logements)	204,00 €
Consommation (prix au m ³)	1,25 €
Consommation tarif entreprise de plus de 10 salariés (prix au m ³)	1,25 €
Frais de pose de la prise en charge	700,00 €

**Soit consommation de l'année 2024 facturée en 2025*

ASSAINISSEMENT

	2024
La valeur de l'unité de base	3 000,00
soit 1/2 unité de base	1 500,00
soit 1/4 unité de base	750,00

	2024
Redevance	
Abonnement par unité de logement	16,50
Abonnement hôtel par tranche de 100 m ² de SHON	16,50
Consommation (prix au m ³)	0,55
Tarif entreprise de plus de 10 salariés : forfait de 120 m ³	66,00

Le conseil décide de revoir le tarif de raccordement des nouvelles constructions pour l'eau et l'assainissement, constructions éloignées des réseaux.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

❖ Indemnisation pour passages de pistes de ski sur propriétés privées :

Les conventions passées avec les propriétaires des terrains situés sur les pistes de ski du Chéry Nord ont expiré depuis le 31 décembre 2022. La surface totale indemnisée est de 4 608 m² et concerne 4 parcelles : B 1090, B 1091, B 1101 et B 2353. Il est proposé de reconduire ces conventions pour une durée de 9 années consécutives au prix de 0,07891 € le m² indexé annuellement sur l'indice INSEE de prix à la consommation (indice de référence janvier 2023).

Le conseil municipal décide de reconduire cette convention.

❖ Remboursement anticipé des emprunts du SYANE :

Jusqu'au terme de l'exercice 2021, le SYANE avait mis en place un système de prêts à ses communes adhérentes. Ce dernier consistait à proposer aux communes membres, pour une opération de travaux rattachable au programme principal, de financer leur participation à verser au SYANE par un prêt longue durée consenti par le Syndicat. Ces prêts aux communes étaient, chaque année, adossés à un emprunt bancaire globalisé mobilisé par le SYANE qui répercutait ensuite à chacune des communes une quote-part des emprunts selon le rythme d'amortissement du capital et le même taux d'intérêt.

Dans un contexte où le SYANE fait face à des besoins de financement croissants et suite à la sollicitation de communes quant à la renégociation de leur dette vis-à-vis du Syndicat, une réflexion a été lancée pour évaluer les possibilités de remboursement de dette de manière anticipée. Cet apport en trésorerie pour le Syndicat aura pour but de financer ses politiques en lien avec la transition énergétique.

Le SYANE propose aux communes un remboursement anticipé de leur dette. Quant aux modalités de remboursement retenues, le Syndicat propos aux communes de rembourser que le montant du capital restant dû et d'annuler ainsi la part d'intérêts restants. Le remboursement du capital restant dû s'effectuera en une seule fois auprès du Syndicat.

La commune a 3 prêts auprès du SYANE :

	Capital dû au 01/01/2024	Intérêts au 01/01/2024
1/	372 092,03	96 892,77
2/	18 830,22	3 095,68
3/	26 116,77	4 293,59

Au vu du budget communal, il est proposé de procéder à un remboursement anticipé des emprunts 2 et 3.

Cette décision est validée à l'unanimité.

3. FONCIER

OAP du Chef-Lieu :

Poursuite des débats au sein du Conseil Municipal.

4. EAU ET ASSAINISSEMENT

Approbation des RPQS 2022 :

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) est un document produit tous les ans par le service d'eau et d'assainissement de la commune pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce document devient public dès lors qu'il a été validé par le conseil municipal.

Madame le Maire demande au conseil municipal de valider ce document établi avec les données de l'année 2022.

Chaque année, la commune travaille à l'amélioration du réseau pour éviter les pertes.

Les rapports sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

5. URBANISME

Examen des dossiers en cours

❖ Déclaration préalable :

Mr RAT	Route des Nants	Réfection toiture	Accordé
Mr VANSCHEEUWYCK	Route de la Côte	Abri de jardin	En cours d'instruction
Mr MATHON	Route du Couard d'Amont	Création terrasse	En cours d'instruction
Mr GEROUDET	Route du Col	Panneaux photovoltaïques	En cours d'instruction
SCCV CHAMOUE VII	Route des Grainetiers	Division foncière	En cours d'instruction

QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ Le repas des anciens de la commune est prévu le 10 décembre 23 au restaurant l'RATELI.
- ❖ Certains sentiers communaux sont non balisés, leur balisage sera mis en place l'année prochaine.
- ❖ Conseil d'école : l'effectif pour l'année scolaire est de 54 élèves, 22 maternelles et 32 primaires, 6 rentrées sont prévues pour l'année prochaine. L'école intercommunale reste sous surveillance par l'inspecteur d'académie.
Un absentéisme important a été signalé, une révision du règlement intérieur sera effectuée.
De nombreux projets d'écoles vont avoir lieu au cours de l'année scolaire : voile, natation, théâtre, cinéma, musique, danse traditionnelle, science, tennis ainsi que « savoir rouler à vélo » et la relance du potager.

Prochain conseil municipal : Lundi 18 décembre 2023 à 19h00.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h30.

Le Maire,
Sophie MUFFAT

La secrétaire,
Nadine BAUD

